

MAIRIE DE BRUNIQUEL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 OCTOBRE 2009

L'an deux mille neuf, le 05 Octobre à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de M. MONTET Michel Maire.

Présents : MM MONTET STEIN CÔME MERCIER TSCHOCKE GRIMAL TABARLY BASSE SAINTIGNAN-GAGNAIRE TERRANCLE LESCURE BONHOURE-ARMAND LARRIEU

Absentes excusées : Mesdames ISSAULAN Danièle et DEBAYLES Sylvie

Monsieur TSCHOCKE a été nommé secrétaire de séance.

Lecture par le Maire du compte rendu de la séance précédente et approbation à l'unanimité des membres participants

TRANSFORMATION DU BUREAU DE POSTE EN AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la proposition de la Poste aux communes de gérer des agences postales communales offrant les prestations postales courantes, conformément aux dispositions prévues par la Loi du 4 Février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire » modifiée par les lois n°99-533 du 25 juin 1999 et n°2000-321 du 12 avril 2000, autorisant la mise en commun de moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales pour garantir la proximité des services publics sur le territoire.

Suite aux différents débats, il présente au Conseil Municipal le projet de convention relative à l'organisation d'une agence postale communale.

Il donne lecture de ce document et de son annexe énumérant les conditions particulières relatives à cette organisation.

Il précise que cette agence sera ouverte du mardi au samedi de 9h à 12h, soit 15 heures hebdomadaires. Cette agence sera tenue par un agent territorial titulaire ou non de la fonction publique territoriale. Il conviendra d'ailleurs de délibérer ultérieurement afin de créer cet emploi.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet de convention relative à l'organisation d'une agence postale communale,
- autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention passée avec la Poste.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PROMENADE DU RAVELIN 2IEME TRANCHE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'en ce qui concerne les travaux d'aménagement de la Promenade du Ravelin 2^{ème} tranche, et suite à l'ouverture des plis du 25 Août 2009 et à l'analyse des Offres par l'Architecte, la Commission Communale des Appels d'offres réunie le 09 Septembre 2009 a attribué définitivement les travaux aux entreprises suivantes :

- LOT 1 : DEPOSE TERRASSEMENT VRD BICOUCHE PLANTATIONS :

Entreprise COLAS : 138 053 € HT

- LOT 2 : MACONNERIE EN PIERRES REVETEMENT DE SOL EN PIERRES DESACTIVE ET MOBILERS URBAINS :

Entreprise MIQUEL : 204 887 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- approuve le choix de la commission d'appel d'offres
- autorise la signature du marché.

EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA PROMENADE DU RAVELIN (2^{ème} TRANCHE)

Monsieur Le Maire informe que le Conseil Municipal qu'afin de financer les travaux d'Aménagement de la promenade du Ravelin, il conviendrait de contracter un emprunt.

Le Conseil Municipal ayant examiné plusieurs propositions (Caisse d'épargne et Crédit Agricole) décide de demander au Crédit Agricole Midi-Pyrénées :

- un prêt d'un montant de 100 000 € (cent mille euros) et d'une durée de 12 ans.

EMPRUNT A COURT TERME AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'afin d'attendre le versement des subventions relatives aux travaux d'aménagement de la Promenade du Ravelin (2^{ème} tranche), il conviendrait de contracter un emprunt à court terme.

Le Conseil Municipal ayant examiné plusieurs propositions (Caisse d'épargne et Crédit Agricole), décide de demander au Crédit Agricole Midi-Pyrénées :

- un prêt à court terme d'un montant de 100 000 € (cent mille euros) et d'une durée de 24 mois.

PROPOSITION DU PAYS MIDI-QUERCY D'ADHERER AU SERVICE « CONSEIL ENERGIE PARTAGE »

Le syndicat mixte Pays Midi Quercy propose la mise en place d'un service « conseil en énergie partagé » afin de réaliser un diagnostic énergétique de la commune.

Compte tenu du coût annuel (1000 €), le conseil demande un temps de réflexion avant de se positionner.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DEMANDE DE PARTICIPATION A LA COMMUNE DE LARROQUE ANNEE SCOLAIRE 2009/2010

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que trois enfants domiciliés sur la commune de LARROQUE sont scolarisés aux écoles de Bruniquel à la rentrée 2009/2010. Il propose au Conseil Municipal de délibérer sur une participation de cette Commune aux frais de fonctionnement des écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- décide de demander une participation de 150 € par enfant soit un total de 450 € à la Mairie de LARROQUE pour trois enfants de leur Commune scolarisés à Bruniquel, ceci afin de participer aux frais de fonctionnement des écoles.
- charge Monsieur Le Maire de procéder au recouvrement de la participation demandée.

LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 € (prêt à court terme de 12 mois) contractée auprès du Crédit Agricole Midi-Pyrénées n'ayant pas été demandée et le contrat arrivant à expiration, il conviendrait de renouveler la demande de prêt pour une année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander au Crédit Agricole Midi-Pyrénées :

- de renouveler le prêt à court terme de 12 mois d'un montant de 150 000 € (cent cinquante mille euros), ceci afin d'attendre les versements des différentes subventions.

Le taux de ce prêt est variable : taux moyen monétaire majoré de 0,90 %, soit à ce jour 0.358 % + marge = 1,258%.

La périodicité du paiement des intérêts est mensuelle. Le montant minimum des tirages est de 15 000 €. L'amortissement anticipé est possible, totalement ou tirage par tirage, soit au gré de l'emprunteur sans frais, soit au plus tard à l'échéance fixée au contrat. La commission d'engagement est de 0,15 % (pas de commission de non utilisation).

Le conseil municipal accorde toutes délégations utiles à Monsieur Le Maire pour la signature du contrat passé avec le Crédit Agricole, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement y seront insérées.

DIVERS

Ordinateur pour l'école :

La directrice demande le remplacement d'un ordinateur.

Le Conseil municipal donne un avis favorable.

Traduction du site de Bruniquel en Espagnol :

La proposition de traduction en espagnol du site de Bruniquel serait d'un montant de 500 € ;

Le Conseil Municipal donne un avis défavorable.

La Commission du Château

La Commission du Château se réunira prochainement.